



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 13 mars 2024



Funibus folk occupe la maison Baillieu

FUNIBUS FOLK OCCUPE LA MAISON BAILLIEU

La mairie du 4^{ème} confie les clés de la maison Baillieu à l'association Funibus Folk. Une association largement reconnue pour sa capacité à animer son quartier et renforcer les liens sociaux qui s'y tissent dans un esprit interculturel, joyeux et participatif.

Présentation du rapport sur « la mise à disposition du domaine public et l'approbation de la gratuité de la Maison Baillieu sise 53 rue Philippe de Lassalle, au profit de l'association Funibus, par Samuel Mecklenburg, Adjoint à la culture, les événements et l'éducation populaire, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 13 mars 2024.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 13 mars 2024](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 15 mai 2024, à 18h45. Il sera précédé d'un CICA sur le thème de la végétalisation, à 17h30.

En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

SAMUEL MECKLENBURG, rapporteur :

« Les délibérations 21963 et la 24647 portent sur l'approbation et la mise à disposition de la maison Baillieu et l'approbation d'une gratuité au profit de l'association Funibus Folk.

Je vous propose donc d'en faire une présentation groupée puisqu'il s'agit d'un seul et même sujet. Je crois que Nadège se déporte.

Je suis très heureux de vous présenter ce projet qui a suscité et suscite encore beaucoup d'attentes de la part des habitants et habitantes alentour de cette fameuse maison. Depuis l'appel à projets validé en commission mixte paritaire jusqu'au jury associant les élus de la Ville de Lyon, le conseil de quartier et les élus de la Mairie du 4^{ème} arrondissement, c'est un processus ouvert, transparent, qui a finalement permis de confier cette ancienne maison de gardien du complexe Baillieu à Funibus Folk.

C'est une association qui est largement reconnue pour sa capacité à animer son quartier et renforcer les liens sociaux qui s'y tissent dans un esprit interculturel, joyeux et participatif. Depuis le début, ça a mené un travail d'analyse et de concertation méticuleux de son quartier que je veux saluer ici. C'est une vie de quartier que l'association entend redéployer en prenant appui sur ce nouveau lieu. Plus qu'un espace de convivialité, ce nouveau tiers-lieu — puisque c'est comme ça qu'on les appelle — devra permettre de se réapproprier son pouvoir d'agir, notamment à travers les outils numériques. Il est question des imprimantes 3D, de découpe laser, de brodeuse numérique, etc.

Cette maison est constituée d'un local de 97 mètres carrés, complété par une cave, et d'un espace extérieur de 405 mètres carrés qui a bénéficié d'une rénovation complète sur les budgets de notre Mairie d'arrondissement. Sa valeur locative est estimée à 17 836 € pour l'année 2024. Et s'ajoute à cela une volonté de soutenir encore davantage cette association en prenant à notre charge, et c'est assez rare, les coûts en électricité, en gaz et en eau.

Je veux en profiter pour remercier mes collègues pour leur confiance, l'ensemble des services de la Mairie du 4^{ème} arrondissement, de la Ville de Lyon pour avoir permis à ce projet d'enfin voir le jour.

Je vous remercie, et sauf questions, je vous prie de me donner un avis favorable à ce projet de délibération.

LYDIE BONVALLET, conseillère

Déjà, je pense que tout le monde est ravi que cette maison soit occupée. Comme vous l'avez souligné, vous avez dit qu'exceptionnellement, les paiements des charges énergétiques étaient pris en compte par la Mairie. Du coup, j'ai une question. Je crois que je suis un peu perdue et que j'ai besoin d'éclaircissements sur le sujet.

J'avais cru comprendre que la nouvelle politique était que chaque association, ou autre, prenait en charge ses charges énergétiques. Là, en l'occurrence, pourquoi sur la maison Baillieu ce n'est pas le cas ? Quelle est la politique ? Est-ce que c'était bien votre politique que chaque association prenne en charge ses charges et pourquoi ici ce n'est pas le cas ?

SAMUEL MECKLENBURG

En fait, il s'agit d'un équipement transféré, on n'est pas sur un équipement Ville de Lyon, donc les politiques pratiquées appartiennent à notre considération, en l'occurrence Funibus Folk c'est une association qui n'a pas de budget de fonctionnement.

Nous, on est assez interrogatifs sur le modèle économique qui permettra de faire vivre ce lieu sans subvention de fonctionnement et c'est une des raisons pour laquelle, leur permettre de ne pas être impactés par des coûts énergétiques qui, vous le savez, sont de plus en plus compliqués à assumer pour des associations, notamment quand ils ne bénéficient pas du bouclier tarifaire qui est prévu pour les particuliers, c'est une façon de les soutenir puisqu'on ne peut pas leur délivrer directement une subvention, pour le moment.

RÉMI ZINCK, maire du 4^{ème}

Juste pour compléter. C'est vrai qu'ils ne paieront pas, mais je n'ai pas le souvenir qu'on se soit exprimé sur le fait que les associations devaient payer, peut-être, je ne sais pas d'où cette information arrive. Cependant, quand on loue les créneaux d'occupation, par exemple à la Maison des Associations notamment, celle où il y a le plus d'associations, ça peut être aussi le cas à la salle de la Ficelle, les associations ne paient pas, la mise à disposition est gratuite en globalité, y compris les coûts d'électricité, d'eau consommée ou de chauffage.

C'est le cas aussi pour les crèches de la Ville de Lyon, c'est la Ville qui les paie à la fin. Donc, il n'y avait pas spécialement, sur un bâtiment transféré à la Mairie du 4^e arrondissement depuis très longtemps — ça remonte à plusieurs décennies —, la nécessité de faire une exception et de les faire payer. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

YANNICK PAPAIX, conseiller

Peut-être qu'en début de mandat, ce qu'il avait été question, c'est d'équiper les bâtiments de manière à rendre lisible la consommation, ce qui serait déjà un grand progrès. En fait, comme je vais le résumer très vite dans la délibération que je présente tout à l'heure, au début du mandat, on a constaté qu'on ne connaissait pas notre patrimoine et, non seulement on ne le connaît pas, mais du coup c'est encore très difficile d'attribuer des consommations dans un patrimoine qu'on ne connaît pas quand il n'est pas équipé d'instruments de mesure pour attribuer par horaire, par zone, etc.

Donc là, sur cette maison-là, qui n'était pas du tout préparée à ce genre d'usages,

ce n'était pas faisable de donner une facturation tant qu'on n'a pas la lisibilité. C'est anticiper la capacité, peut-être que pour le mandat suivant on en sera capable, mais là, ce n'est techniquement pas faisable. Ou alors si on le faisait dans cette maison parce qu'on aurait instrumenté particulièrement, il faut être capable de le faire dans tous les autres bâtiments, ce qui n'est pas à notre portée pour l'instant. d'occupation, par exemple à la Maison des associations notamment, celle où il y a le plus d'associations, ça peut être aussi le cas à la salle de la Ficelle, les associations ne paient pas, la mise à disposition est gratuite en globalité, y compris les coûts d'électricité, d'eau consommée ou de chauffage.

C'est le cas aussi pour les crèches de la Ville de Lyon, c'est la Ville qui les paie à la fin. Donc, il n'y avait pas spécialement, sur un bâtiment transféré à la Mairie du 4^{ème} arrondissement depuis très longtemps — ça remonte à plusieurs décennies —, la nécessité de faire une exception et de les faire payer. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

ALINE GUITARD, adjointe

Et peut-être pour compléter rapidement et c'est évoqué par Monsieur Mecklenburg, ça aurait peu de sens de demander le paiement de fluides qui risquerait d'entraîner une demande de subvention de fonctionnement ; une demande de paiement de fluides dont on n'est pas sûr de pouvoir les évaluer correctement pour l'instant, puisqu'il n'y a pas de découpage de la consommation sur l'ensemble des bâtiments à cet endroit-là, pour ensuite devoir reverser des sommes. Il est quand même beaucoup plus simple de gérer nous-mêmes la consommation des fluides.

LYDIE BONVALLET, conseillère

Merci. Parce qu'il y avait eu plusieurs sons de cloche et c'était l'occasion d'éclaircir les choses.

ALEXANDRE CHEVALIER, conseiller

En tant que délégué à la Jeunesse, je voulais juste nous féliciter de l'engagement de la Mairie du 4^{ème} arrondissement en direction de ce public parce qu'on sait que l'offre en direction de la jeunesse n'est pas pléthorique sur l'arrondissement.

Donc, qu'on rajoute un dispositif, en tout cas une association qui va proposer des projets en direction de ce public-là, je pense que c'est une bonne chose, d'autant plus sur ce quartier Pernon, où on connaît parfois les difficultés sur certaines périodes notamment. Je trouve qu'on peut s'en féliciter et on n'a pas ni à rougir ni à trembler en disant qu'on soutient effectivement cette association et on la soutient pleinement.

Je pense que le fait de participer au coût des fluides et autre, montre aussi cet engagement de notre majorité en direction encore d'un public qui en a besoin. Donc voilà, je voulais juste souligner ce point-là, merci.

soutient pleinement.

Je pense que le fait de participer au coût des fluides et autre, montre aussi cet engagement de notre majorité en direction encore d'un public qui en a besoin. Donc voilà, je voulais juste souligner ce point-là, merci.»

Rapports adoptés à l'unanimité.